

Marque du véhicule

Modèle

N° de châssis

Réception par type

Kilométrage

Immatriculation

Valable à partir de:

Nom / Entreprise

Prénom

Rue/n°

CP/Ville

Téléphone

Télécopie

E-mail

Cachet prestataire de services

Signature:

Date:

Directive de garantie

Le contenu de cette garantie se rapporte à « l'augmentation de puissance ABT by AMAG ». Dans le cas de telles augmentations de puissance ABT by AMAG sur des véhicules qui disposent d'une garantie constructeur valide ou d'une prolongation de garantie valide d'AMAG au moment de ladite augmentation de puissance, AMAG Automobil- und Motoren AG (AMAG) accorde au client une garantie pour toute absence de défaut du matériau ou de construction correspondant à l'état actuel de la technique. Cette garantie débute le jour de l'augmentation de puissance et se termine avec la fin de la garantie constructeur, voire de la prolongation de garantie AMAG pour ce véhicule.

Cette garantie est accordée en supposant que l'augmentation de puissance est effectuée par un prestataire de services agréé de la marque de véhicule concernée en Suisse et au principauté de Liechtenstein ou par ABT Sportsline Suisse SA, sachant que le déroulement de la commande et toutes les inscriptions doivent être complètes et prouvées.

VLes augmentations de puissance sont exclues de cette garantie si après avoir effectué cette opération, les véhicules sont soumis à des traitements incorrects

- (ex: moteur poussé à un régime trop élevé, forte charge à froid, etc.);
- sont utilisés sur des pistes de course;
- fonctionnent avec des carburants de qualité insuffisante (qualité satisfaisante: essence au moins 95 octanes, 98 octanes recommandés / Diesel au moins norme UE EN590, pas de biodiesel);
- ont été entretenus ou réparés dans une entreprise non agréée par la marque ou sans respecter les directives constructeur; ou
- présentant des dommages dus à des mesures de puissance.

Toute prétention dans le cadre de cette garantie doit être adressée au prestataire de services agréé du réseau AMAG en Suisse et dans la principauté de Liechtenstein. Les défauts couverts par cette garantie doivent être immédiatement signalés au prestataire de services dès qu'ils sont constatés en présentant cette carte de garantie; celui-ci se chargera également de la réparation, voire du remplacement des pièces concernées. Les pièces défectueuses deviennent la propriété d'AMAG. Le prestataire de services transmet l'avis de défauts à AMAG via DISS.

Toutes les autres prétentions, en particulier demander la résolution de la vente ou la diminution du prix d'achat, la livraison ultérieure ou le remplacement d'un dommage direct ou indirect (y compris dommages subséquents) sont exclues dans le cadre des obligations légales.

Les mesures de puissances ne sont reconnues que si elles ont été effectuées par ABT Sportsline GmbH à Kempten (Allemagne).

Cette garantie est liée de façon indivisible au véhicule. Cette carte de garantie est valable en association avec l'homologation correspondante à titre de confirmation et de référence ferme pour l'augmentation de puissance qui a été effectuée.

Toutes garantie et responsabilité du prestataire de services agréé qui procède à l'augmentation de puissance sont de ce fait exclues dans la mesure des prescriptions légales et sont remplacées par la présente garantie